

HERVE NOVELLI
SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉ DU COMMERCE,
DE L'ARTISANAT, DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES,
DU TOURISME, DES SERVICES
ET DE LA CONSOMMATION

FREDERIC MITTERRAND
MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

www.culture.gouv.fr

Paris, le 8 février 2010

Frédéric MITTERRAND et Hervé NOVELLI ont annoncé, dimanche 7 février 2010, la création de l'Institut National des Métiers d'Art et dévoilé les mesures d'un plan ambitieux en faveur des métiers d'Art.

Frédéric MITTERRAND, Ministre de la Culture et de la Communication et Hervé NOVELLI, secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et moyennes entreprises, du Tourisme, des Services et de la Consommation ont annoncé la création de l'Institut National des Métiers d'Art et une série de mesures en faveur de ce secteur.

L'Institut National des Métiers d'Art (INMA), structure unique de référence pour les métiers d'art va naître du rapprochement de l'actuelle SEMA (Société d'encouragement des métiers d'Art) et de la Mission des Métiers d'Art du ministère de la Culture et de la Communication. Placé sous la présidence de Jean-Michel DELISLE, et sous la direction de Marie-Hélène FREMONT, cet Institut aura quatre missions principales :

- développer une expertise sur les métiers d'art et leur savoir-faire afin de favoriser leur développement et leur diffusion auprès des professionnels, du grand public et des scolaires ;
- animer l'ensemble des réseaux Métiers d'Art avec tous les acteurs du secteur (professionnels, services) ;
- développer la promotion des métiers d'art au plan national et international ;
- explorer de nouveaux champs de développement culturel dans les domaines des arts plastiques, du design et des arts de la mode.

Ce plan en faveur des métiers d'art qui fait suite au rapport de la Sénatrice Catherine Dumas sur les métiers d'Art ; il a été initié à la demande du Premier ministre François FILLON qui en a posé le premier acte en décidant de faire

des Journées des Métiers d'Art un rendez-vous annuel incontournable, à l'instar des journées du Patrimoine, chaque premier week-end d'avril. Les prochaines auront lieu en avril 2011.

L'élément structurant de cette politique en faveur des métiers d'Art est le rapprochement des deux ministères chargés de la Culture et de l'Artisanat. Par la création de l'INMA, structure d'animation interministérielle, il va enfin être possible de mettre en place en France une politique vigoureuse pour développer, faire connaître et faire aimer ces métiers où s'exprime le génie français, et qui sont l'image de la France à l'étranger.

Le développement des métiers d'Art doit surtout passer par une meilleure prise en compte des attentes des entreprises, tant pour leur développement que pour la sauvegarde de leur patrimoine.

Pour leur développement, la convention avec Ubifrance signée le 18 novembre 2009 va permettre le développement à l'international des entreprises labellisées Entreprises du Patrimoine Vivant (EPV).

Ce développement passera également par une représentation forte des professionnels, tant au sein de la nouvelle association des EPV, présidée par Arnaud Marion, qu'au sein des organisations représentatives des métiers d'Art, qui doivent s'unir au sein d'une Union nationale.

Il est surtout nécessaire de sauvegarder les savoirs-faire traditionnels, ce travail de la main qui est notre patrimoine immatériel et qui ne saurait disparaître. Il faut favoriser la transmission-reprise de ces entreprises, favoriser la formation des jeunes et l'apprentissage, favoriser l'accès au crédit de ces petites entreprises.

Frédéric MITTERRAND : «Redynamiser l'image des métiers d'art et développer les collaborations avec les plasticiens, les designers et les arts de la mode, tels sont les chantiers que nous sommes heureux d'ouvrir avec l'INMA pour l'excellence des savoir-faire français ».

Hervé NOVELLI : « ce rapprochement marque une nouvelle dynamique pour soutenir les métiers d'art qui sont l'un des socles essentiels du patrimoine immatériel Français. Représentant plus de 38 000 entreprises et près de 100 000 personnes, ils constituent un pôle important de l'économie Française ».

Contacts presse :

Cabinet de Frédéric MITTERRAND : Béatrice MOTTIER – 01.40.15.74.64

Cabinet d'Hervé NOVELLI : Aurore Longuet – 01.53.18.46.35